



# RETRAITE SPORTIVE du VAL d'AMOUR

## CHARTRE DE LA RSVA

En intégrant la RSVA chaque membre se doit de participer à son bon fonctionnement.

En sa qualité d'adhérent, il facilite la gestion administrative du club en :

Réglant et fournissant dans les meilleurs délais, sa cotisation et son certificat médical.

En lisant avec attention tout moyen de communication à notre disposition (mail, site informatique).

En participant aux assemblées générales ou à défaut en donnant son pouvoir joint à la convocation, à l'adhérent de son choix.

En sa qualité de participant il contribue au maintien d'une bonne ambiance au sein du groupe, grâce à sa convivialité, sa gentillesse et sa bonne humeur, aux remarques constructives voire aux réclamations qui peuvent être formulées auprès des responsables d'activités.

Il s'engage à respecter et à prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il respecte scrupuleusement les règles et les instructions de sécurité édictées pour le bien-être de tous et que chaque animateur a le devoir de rappeler autant de fois que nécessaire.

Pour certains cas particulier, il signale à l'animateur qu'il est en possession de médicament personnel à prendre en cas d'extrême urgence. Il signale tout problème d'allergie (pollens, piqures d'insectes, diabète, etc.)

En cas de manquement aux règles de sécurité ou de bonne conduite, l'adhérent s'expose à être convoqué par le bureau pour une mise au point sur son comportement. Si, malgré ces mises en garde ces dérives persistaient, l'adhérent pourrait se voir signifier son exclusion de l'activité.

L'adhérent prend note qu'il peut à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur lui et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée par la loi du 6 août 2004, il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages le concernant.

Pour l'ensemble de nos activités, les animaux ne sont pas admis.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de l'adhérent extraite du règlement intérieur de la RETRAITE SPORTIVE du VAL D'AMOUR et m'engage à la respecter aussi longtemps que je serai adhérent à la RSVA. Le règlement intérieur est accessible à tous sur le site de la RSVA ou en le demandant aux responsables du club.

Nom : ----- Prénom : -----  
-----

Date : ----- Signature de l'adhérent (précédée de "Bon pour  
acceptation")